

LES MOULINS

ISSN
1245-3293

JOURNEE DES MOULINS 8 mai 1999



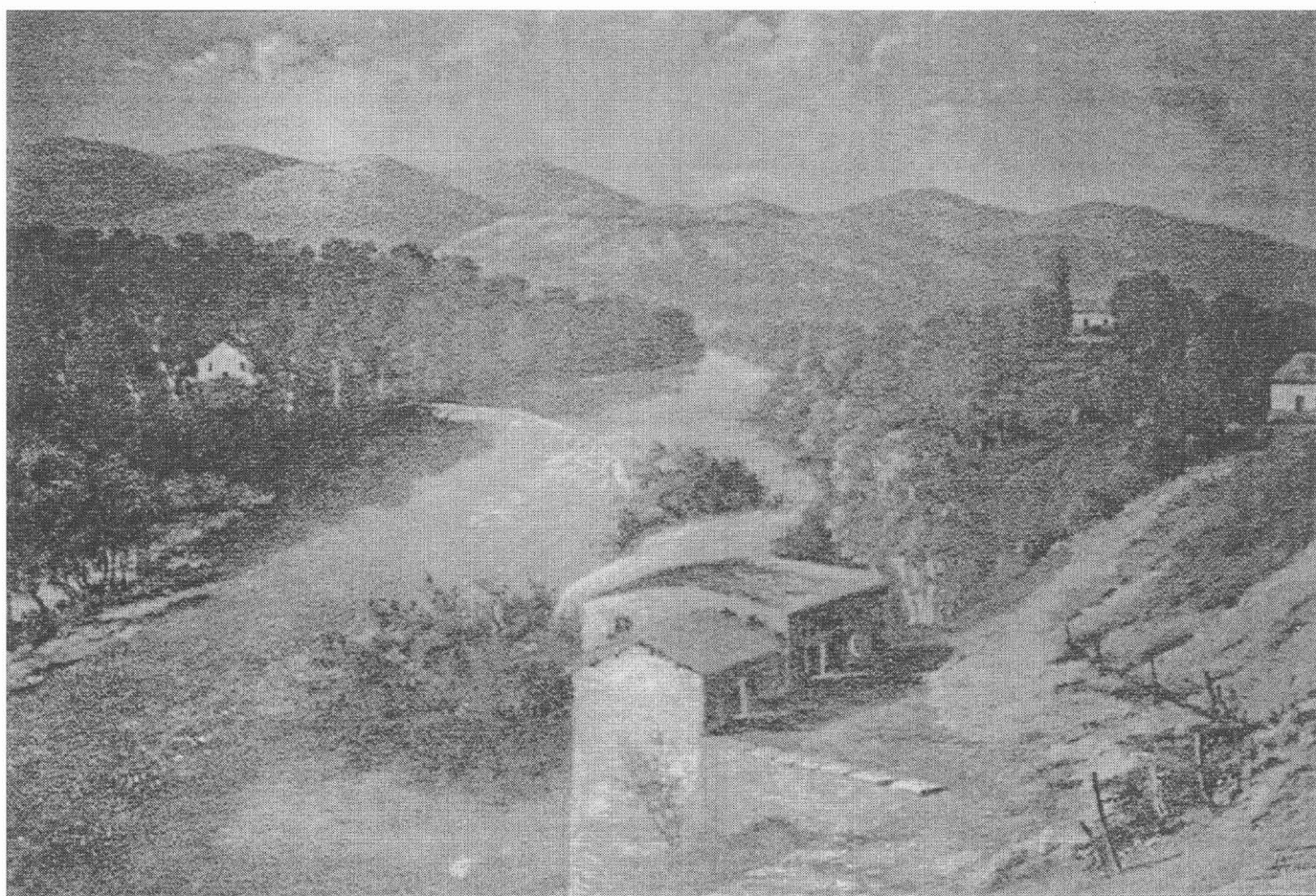
D
E
L'
H
E
R
A
U
L
T

N°
18
1999

ARTS ET TRADITIONS RURALES

Pierre DAVID

LES MOULINS A BLÉ D'ANIANE



LACOUR - COLPORTEUR

LES MOULINS A BLE ET LA PAPETERIE DE BRISSAC

par **Pierre DAVID**

LES MOULINS DE BRISSAC

L'église romane de Brissac, datant du 11^e siècle*, est placée sous le vocable de Saint Nazaire ; un recteur présidait à sa destinée.

Le château**, dressé sur une éminence, symbolise la puissance laïque de la baronnie de Brissac, d'abord fief de De Pierre de Ganges, puis des puissants comtes de Rodez, enfin de l'évêque de Maguelone, comte de Melgueil.

En 1583 et 1590, au moment des guerres de religion, la baronnie de Brissac, aliénée avec le temporel de l'évêché, est adjugée au sieur De Roquefeuil avec les seigneuries de Cazilhac et d'Agonès.

En 1673, Henri De Roquefeuil dénombre au Roi les seigneuries de la Roquette, le château de la Liquisse (Causse de la Selle) et de Londres, etc ... L'aveu et dénombrement indique les confronts des terres, champs, **moulins**, devoirs, censives, mas, etc... propriétés des Roquefeuil. (ADH G 1495, Brissac).

Au 18^eme siècle, la seigneurie de Brissac appartient aux De Pavée, comme l'indique un acte de 1744 qui désigne M. De Villevieille, capitaine des Grenadiers dans le Régiment du Roy, comme paisible possesseur de plusieurs métairies, **moulins à blé, à foulon, et papier**, censives, lods, etc ...

A cette date, 1337 habitants peuplent la paroisse. On compte parmi eux sept familles de protestants. L'activité économique est représentée par 2 facturiers de cadis, 8 cardeurs, 2 tisserands, 7 fabricants en bas, 7 cordonniers, 18 charbonniers et une papeterie. L'élevage des moutons, 6000 bêtes à laine, tient une place importante dans la communauté. (ADH C. 1114. Réponse à l'enquête de l'Intendant Le Nain).

LES MOULINS

Le cartulaire de Maguelone cite 4 moulins en activité dans la paroisse de Brissac au 13^eme siècle.

Le Moulin vieux, le Moulin Neuf, le Moulin de Boquet et le Moulin des Prés.

* Ecclesie St Nazarii de Brissiac. 1073 (Cart. de Maguelone T. I., PP. 11-12).

** De Castro Breixach - 1122 (Cart. Gelllone, p. 297).

- 1273 - Source de l'Avèze. Moulin Vieux et Moulin Neuf. (Cart. de Maguelone, T.1, p. 10, 12, 183, 188).

- 1289 - Moulin de Boquet, situé aux environs de Brissac, dans un lieu non identifié. (Cart. de Maguelone, T.3, p. 416).

- 1289 - Moulin "dals Prats" (Cart. de Maguelone, T.3, p. 422).

Le 12 juillet 1273, un accord intervient entre Henri de Rodez* et Pons Pierre de Ganges, au sujet de la source de l'Avèze** et des moulins construits sur le ruisseau.

Un mois plus tard, le 11 août 1273, le recteur de l'église Saint Nazaire de Brissac et Bertrand de Montdidier, lieutenant d'Henri, fils du comte de Rodez, procèdent à un échange ; le lieutenant reçoit la tierce partie indivise du moulin et des meules, de la "payssièrè", du bézal et de leurs appartenances situées sur la rivière d'Avèze, appelé le Moulin Vieux ; il donne au recteur tous les droits qu'a son maître sur plusieurs terres, l'une "del Manes", au dessus du Moulin Neuf, les autres "als Perriers et aux Près".

(J. Segondy. Mélanges d'Histoire Diocésaine, T. 4. (1970). Bibliothèque Municipale de Montpellier. 25.561.41. Chapitre 3. Moulins de l'Hérault et de l'Orb).

Des quatre moulins du Moyen-Age, ne subsiste que le Moulin Neuf, dont un bail de location, du 18 janvier 1752, précise l'activité. Son propriétaire, Messire Jean-Baptiste Raymond de Pavée, marquis de Villevieille et de La Roquette, baron de Brissac et de la Liquisse, habitant son château de Villevieille, le baille à ferme au sieur Claude Ricard, ménager, habitant de Brissac. Son procureur, M° Jean Peyridier, prêtre prieur de Pompignan, agit en son nom par devant M° Pierre Gay, notaire royal de Saint-Hippolyte-du-Fort, qui enregistre l'acte. Le bien loué consiste en deux moulins à blé et deux moulins foulon, logés dans le Moulin Neuf, maisonnage, four, pallier, écuries, ensemble preuds, champs, jardins et feuilles de mûriers, le tout situé dans la paroisse de Brissac. L'ancien fermier encore en place au moment de la passation de l'acte, le sieur Cambacédès, jouit d'un bail partant du 6 janvier 1747, enregistré par M° Dusfours, notaire.

Le sieur Claude Ricard s'engage pour 6 ans, commençant le 1er novembre 1752 et finissant le 31 octobre 1758. Il paiera une rente annuelle de 1625 livres en 3 termes égaux. Il s'engage à fournir 85 livres de savon fabriqué au moulin qu'il portera chaque année au château, plus 4 paires de poulets ; il assurera en outre la mouture gratuite des grains consommés par le seigneur et ses domestiques quand ils seront à Brissac et foulera aussi gratuitement ses étoffes, etc ...

Le fermier pourra prendre le bois qui lui est nécessaire (chauffage de sa maison, du four et pour la fabrication du savon) aux endroits qui lui seront indiqués.

Passé cet acte, on retrouve le Moulin Neuf, indiqué sur le ruisseau d'Avèze, dans la carte de Cassini (1774-75), dans une enquête menée en frimaire an 11, dans une deuxième enquête de 1838 (2 moulins à blé) et dessiné sur la carte des Agents-Voyers en 1862.

L'annuaire du département de l'Hérault, de l'année 1891, parle de la Minoterie du Moulin Neuf, régie par E. Vidal.

Le cadastre contemporain consulté en 1985, attribue au Moulin Neuf la parcelle n° 71, section A O. Il appartient à Madame Orr Thimoty.

* Henri II est couronné comte de Rodez, à la mort de son père, Hugues III. Hugues III avait épousé Isabeau de Roquefeuil qui lui avait apporté la baronnie De Roquefeuil ou de Meyrueis et la vicomté de Creissels. Henri II guerroya en Gascogne et en Flandres pour le compte du roi Philippe le Bel. Il teste en 1301 et nomme la plus jeune de ses filles, Cécile, mariée à Bernard d'Armagnac, connétable de France, comme son héritière. (A. Bonnal, Comté et Comtes de Rodez. Rodez 1885).

** L'Avèze ou ruisseau de Brissac, prend sa source dans le parc ombragé de Brissac ; son cours réduit à quelques km traverse la commune et se jette dans l'Hérault.

LA PAPETERIE DE BRISSAC

La papeterie de Brissac, moins ancienne que le Moulin Neuf, date de la fin du 17^{ème} siècle, début 18^{ème} siècle. En 1720, elle figure dans la liste des huit papeteries du Languedoc : Brissac, Saint-Laurent-le-Minier, Alais, Bédarieux, Gaujac, Mazamet, Carcassonne, Annonay. (ADH C 2670).

En 1728, une deuxième enquête, portant sur la fabrication et le commerce des papiers, confirme la précédente et précise que la papeterie de Saint-Laurent-le-Minier utilise 4 cuves (ADH C 2670).

Les deux papeteries, bien que situées dans deux diocèses différents, Montpellier pour Brissac, Alais pour Saint-Laurent, sont peu éloignées l'une de l'autre et possèdent de nombreux points communs.

Elles ont été construites à peu près simultanément par les seigneurs des lieux: De Sarret à Saint-Laurent, De Pavée à Brissac. Les mêmes directeurs, les frères Goult, en ont la responsabilité au 18^{ème} siècle. Les garçons papetiers forment aussi bien à Saint Laurent qu'à Brissac, une corporation très fermée, au milieu de communautés essentiellement agricoles. Toutes deux s'approvisionnent en chiffons, principalement à l'Hôpital Général de Montpellier (voir pour l'année 1738, la dispute entre les fermiers de la papeterie de Saint Laurent et l'administration de l'Hôpital Général - ADH C 2671-), et vendent le papier dans la Province de Languedoc et à Marseille.

En 1745, répondant à une lettre du contrôleur général Ory, s'informant sur les localités possédant des moulins à papier, le subdélégué de Montpellier confirme que "les eaux qui font aller ce moulin (de Brissac) sont des meilleures et très propres à la fabrique de toutes sortes de papier ; les matières qui sont employées sont de vieux chiffons de linge qu'on a accoutumé de distinguer par fin, moyen et bulle ... La consommation de ces différentes sortes de papier se fait dans la Province et pour la plus grande partie à Marseille. On fabrique une quantité à peu près égale de ces différentes sortes de papier. Pour faire travailler une cuve, il faut occuper 12 piles et chaque cuve peut consommer annuellement 800 quintaux de vieux chiffons" (ADH C 2674).

(D'où pour les 4 cuves de la papeterie de Saint Laurent 48 piles et 156 640 kilos de vieux chiffons consommés).

Les deux papeteries ont également en commun le mouvement de grève sauvage qui a secoué les usines de la province de Languedoc. Tous les garçons papetiers ont quitté le travail et se sont réunis à Saint Laurent, favorisés par une certaine dame Philis. On trouve rassemblés dans ce lieu des garçons de Castres, Albi, Mazamet, Bédarieux et surtout de Brissac et de Saint Laurent. Nous joignons 3 rapports (28/04, 4/06, 14/07 1789) donnant le point de vue de "l'autorité" sur cette révolte, qui n'est pas s'en rappeler deux mouvements semblables, provoqués par les ouvriers tonneliers de Sète d'une part et les incidents entre ouvriers de deux corporations rivales - les Compagnons du Devoir et les Gavots -, lors de la construction du Pont de Gignac, d'autre part.

Ces épisodes de la lutte ouvrière avant la Révolution ont été sévèrement réprimés.

Après ces rassemblements interdits, la papeterie de Saint-Laurent ne tarde pas à péricliter. Celle de Brissac fonctionne encore tout le long du 19^{ème} siècle. En 1891, l'annuaire du département de l'Hérault enregistre l'existence "de la fabrique de papier de pliage à la mécanique, propriété de Monsieur Gay".

D'après A. Durand-Tullou, l'ODAC a effectué une étude des deux papeteries (St Laurent et Brissac). Le dossier constitué a été déposé à la Cellule du Patrimoine Industriel. Ministère de la Culture.

Pièces Justificatives

28 avril 1789 - Ordonnance de l'Intendant contre les garçons papetiers des papeteries de Castres, auxquels il est enjoint de reprendre le travail dans leurs ateliers sans pouvoir s'adjoindre des compagnons sans l'autorisation de leurs maîtres, à peine pour les nouveaux-venus de subir la perte de la façon de l'ouvrage : "Faisons défenses aux garçons papetiers, de former aucunes associations, d'exercer aucune espèce de police entr'eux, de s'assembler à cet effet, de s'immiscer directement ou indirectement, dans les discussions qui peuvent survenir entre les maîtres et les ouvriers, d'interdire le travail dans aucune fabrique, d'en débaucher les ouvriers ou de les détourner de leur travail, de prononcer des amendes, ou d'exiger le paiement de celles qu'ils pourroient prétendre avoir été prononcées dans d'autres fabriques, et de rien faire qui puisse préjudicier aux dites fabriques, à peine de prison et de plus grande peine s'il y échoit ; faisons pareillement défenses aux maîtres des dites fabriques, de permettre ou de tolérer aucune association entre les dits garçons et qu'ils prononcent des amendes les uns contre les autres, ou qu'ils les fassent payer, à peine contre les maîtres de 300 livres d'amende (ADH C 2681).

14 juin 1789 - Rapport de l'Intendant à Necker, pour l'informer des mesures qu'il a prises afin de rétablir l'ordre dans les papeteries de Castres et réprimer les excès commis à la suite des Ordonnances rendues contre les ouvriers les plus mutins :

"Les ouvriers de la fabrique de Brissac ont fait beaucoup de rumeur et contrevenu d'une manière éclatante aux règlements au point qu'ils se sont portés à condamner le sieur Gout, leur maître, à une amende de 300 livres qui a été modérée à 100 livres par les ouvriers de Saint Laurens, que ce fabriquant craignant de voir désertir son atelier avait payé cette amende, et qu'elle avait été employée par les ouvriers de l'une et l'autre fabrique à une espèce de fête. Je vais prendre des informations sur toutes les circonstances de ce fait et punirai les coupables ; sans quoi, la ruine des fabriques de papier de cette province arriveroit infailliblement si on toléroit les vexations inouïes des ouvriers à l'égard des maîtres.

Il est indispensable, Monsieur, qu'il soit rendu une loi générale pour tout le royaume qui empêche que les ouvriers qui passeront d'une province dans une autre ne soyent reçus chés les differens maîtres sans exhiber le billet de congé requis et tarisse la source de ces désordres qui est dans l'espèce de police que cette classe d'ouvriers s'est attribuée et qui s'étend même sur les maîtres.

Je vous prie donc, Monsieur, de faire rendre un arrêt du Conseil qui, en renouvelant les dispositions des règlements, remédie à ces désordres". (ADH C 2681).

14 juillet 1789 - Rapport du sub-délégué de Castres à l'Intendant, exprimant ses plaintes de nouveaux désordres. Les ouvriers de toutes les usines fabriquant des papiers doivent quitter leurs maîtres le lendemain.

"Voilà 3 fabriques désertes ; on m'a dit que celle du sieur Lugan, d'Alby, étoit aussy déserte que celle du sieur Guibal, à Mazamet, l'étoit aussy, parce que ces deux maîtres ont voulu faire exécuter votre ordonnance du 3 may, et ce qu'il y a de bien certain, c'est que ce désordre vient de ce que les maîtres ne sont pas d'intelligence entr'eux, et que les garçons le sont trop. Il me paroît qu'il faudroit secrètement s'informer dans quelles papeteries sont les garçons qui ont quitté ; je ne crois pas difficile de le découvrir, parce qu'on m'a dit qu'ils étoient à Saint Laurens, dans les Sevens ; c'est là le siège souverain de la police qu'exercent les garçons entr'eux et contre les maîtres, et la dame

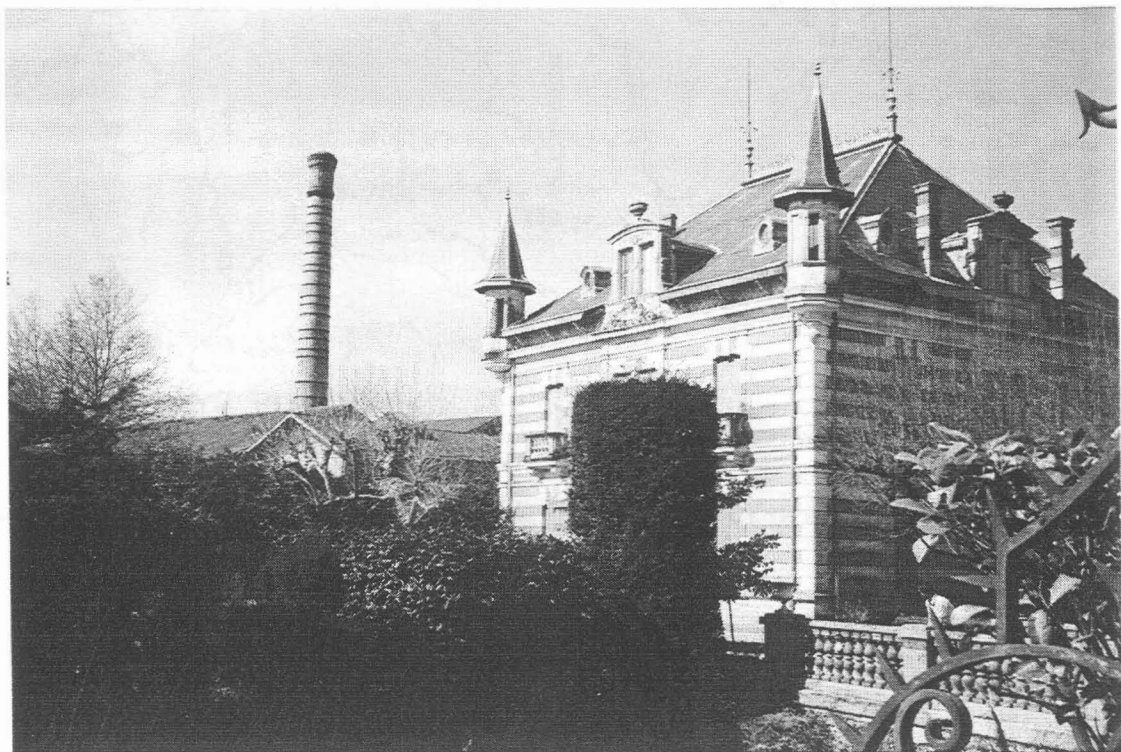
Philis qui exploite ces papeteries les favorise, à ce qu'on m'a assuré ; il est possible qu'il en est resté à Bédarieux en passant.

Si, comme j'ay lieu de la croire, on sait dans quelles fabriques sont ces garçons, il faut les faire arrêter, les faire mener de brigade en brigade dans les prisons de Castres d'où ils ne sortiront qu'après avoir promis solennellement de retourner dans les fabriques.

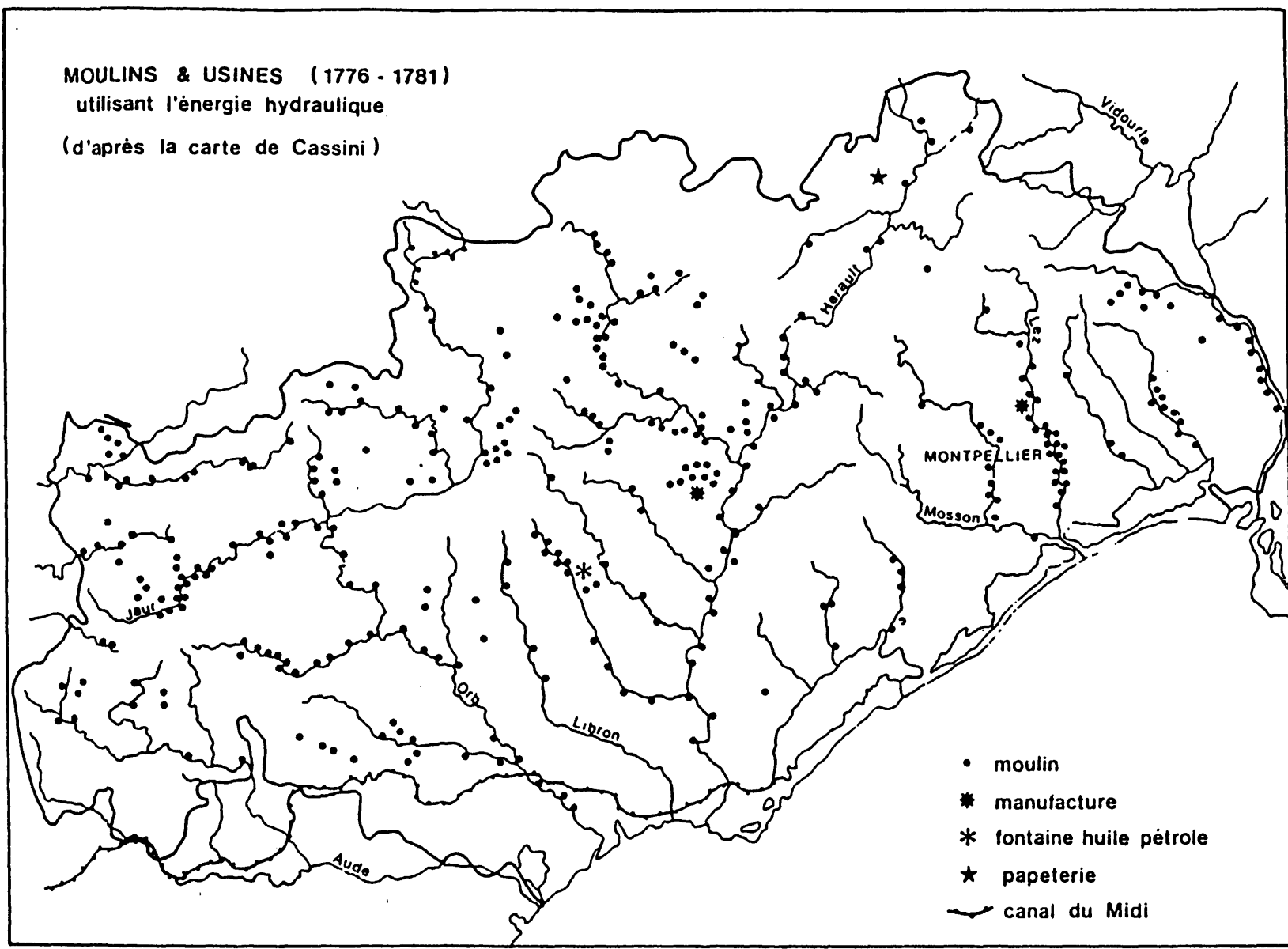
On ne parviendra pas à contenir les garçons papetiers, ils se croient d'une autre nature que les autres ouvriers des autres métiers ; certains n'ont-ils pas osé me dire : on ne nous prendra pas, pour ce que nous faisons ? que nous importe la prison ou des amendes, nous n'avions rien à perdre." (ADH C 2681)



(Clichés de M. De Cooman)



MOULINS & USINES (1776 - 1781)
utilisant l'énergie hydraulique
(d'après la carte de Cassini)



- moulin
- * manufacture
- * fontaine huile pétrole
- ★ papeterie
- canal du Midi